



**Organisation
mondiale de la Santé**

**COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE
L'ADMINISTRATION DU CONSEIL EXÉCUTIF**
Vingt-quatrième réunion
Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

**EBPBAC24/2
13 mai 2016**

Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Le Directeur général a l'honneur de transmettre ci-après au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, pour examen par le Comité à sa vingt-quatrième réunion, le rapport soumis par le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir annexe).

ANNEXE

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT D'EXPERTS
DE LA SURVEILLANCE AU COMITÉ DU PROGRAMME,
DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION, MAI 2016****INTRODUCTION**

1. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a été créé par le Conseil exécutif en mai 2009, en application de la résolution EB125.R1, avec pour mission de conseiller le Comité du programme, du budget et de l'administration et, par l'intermédiaire de celui-ci, le Conseil exécutif, sur les questions relevant de sa compétence, et notamment :

- examiner les états financiers de l'OMS, les rapports financiers et les politiques comptables ;
- fournir des avis sur l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques ;
- juger l'efficacité des fonctions de vérification intérieure et extérieure des comptes de l'Organisation, et assurer le suivi de la mise en œuvre des conclusions et recommandations découlant des vérifications.

2. Les membres actuels du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance sont :

Nom	Date de nomination par le Conseil exécutif¹	Référence de la décision
M. Robert Samels (Président)	Mai 2013	EB133(8)
Mme Mary N'Cube	Mai 2012	EB131(4)
M. Farid Lahoud	Janvier 2013	EB132(2)
M. Mukesh Arya	Mai 2013	EB133(8)
M. Steve Tinton	Mai 2013	EB133(8)

3. Le présent rapport, qui récapitule les progrès des travaux du Comité au cours des 12 mois finissant en avril 2016, est le sixième rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au Comité du programme, du budget et de l'administration.

4. Le Comité consultatif a tenu ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions du 1^{er} au 3 juillet 2015, du 20 au 22 octobre 2015 et du 4 au 6 avril 2016, respectivement. Il était initialement prévu que la dix-septième session se tienne à Brazzaville ; toutefois, au vu de l'évaluation des conditions de sécurité effectuée par les fonctionnaires de rang supérieur responsables de la sécurité des institutions des Nations Unies à Brazzaville, il a été décidé de changer le lieu de la réunion pour Genève. L'ordre du jour de la réunion avait été convenu et il a été suivi aussi étroitement que possible. Les collègues du Bureau régional de l'Afrique se sont joints à la réunion par vidéoconférence.

¹ Par « Date de nomination », on entend la date d'adoption des décisions pertinentes par le Conseil exécutif.

5. Mme Mary N'Cube n'a pas pu assister à la dix-septième session et M. Steve Tinton n'a pas pu participer à la dix-huitième.

6. Les mandats de deux membres du Comité actuel, M. Farid Lahoud et Mme Mary N'Cube, arrivent à leur terme en mai 2016. Les deux nouveaux membres qui les remplaceront sont Mme Jeya Wilson et M. Leonardo Gomes Pereira, qui ont été nommés en mai 2015, en vertu de la décision EB137(4). Ces deux nouveaux membres ont assisté à la dix-huitième session en qualité d'observateurs.

7. Tout au long de ses réunions, le Comité consultatif a reçu un appui remarquable de la part de la direction et a remercié le Directeur général, personnellement, et son équipe d'avoir fait preuve d'ouverture en partageant les informations, de lui avoir consacré suffisamment de temps pour qu'il exprime ses préoccupations et de lui avoir fourni les précisions ou les réponses nécessaires.

ÉTATS FINANCIERS

8. Le Comité consultatif a examiné et étudié avec la direction les états financiers de 2015. Il a examiné les principales politiques comptables sur lesquelles ils sont fondés, le caractère raisonnable des jugements importants et la clarté des informations communiquées. Il a noté que l'Organisation présente pour la première fois un rapport unifié, qui inclut les états financiers pour 2015 et le rapport financier et sur l'appréciation de l'exécution pour 2014-2015,¹ par comparaison au budget programme 2014-2015.

9. Il a observé que l'augmentation des dépenses était essentiellement due aux activités menées par l'Organisation en 2015 pour lutter contre la poliomyélite et la maladie à virus Ebola. Le Comité a également débattu brièvement des politiques suivies par l'OMS en matière de couverture de risque et d'investissement.

10. Le Comité a en outre noté que les comptes sont estimés compatibles avec les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (en observant que, ainsi que le permettent les règles de l'IPSAS, l'OMS a opté pour la disposition transitoire qui permet d'appliquer les conditions IPSAS en matière de propriété et de biens d'équipement jusqu'au 1^{er} janvier 2017). Le Comité a été informé que, bien que l'OMS n'ait pas encore totalement capitalisé ses coûts d'équipement, le projet en ce sens est sur la bonne voie afin de garantir une compatibilité totale d'ici la fin de l'année.

11. Le Comité a noté avec satisfaction que le Commissaire aux comptes avait l'intention de n'émettre aucune réserve sur les états financiers. Le Comité n'a fait part d'aucune réserve quant à la présentation des états financiers au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé.

12. Le Comité a pris note des états financiers du fonds de l'Assurance-maladie du personnel pour l'année 2015. Le Comité a observé que les dépenses de santé des fonctionnaires retraités continuaient à augmenter, en particulier dans les Régions où le coût de la vie est élevé. Cette tendance se poursuivra du fait de l'évolution démographique, et pèsera sur le passif non financé du plan. Le Comité a appelé la direction à effectuer une analyse approfondie de la couverture et du financement à la fois pour les fonctionnaires actifs et pour les fonctionnaires retraités, afin d'atténuer les coûts à l'avenir.

¹ Document A69/45.

VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES

13. Comme à l'accoutumée, le Comité consultatif a rencontré le Commissaire aux comptes en privé ainsi qu'avec les représentants de la direction à chacune de ses réunions.

14. Le Commissaire aux comptes a présenté au Comité un bilan complet des résultats de la vérification des états financiers de 2015, de l'examen des activités de contrôle et de la mise en œuvre des recommandations en matière de vérification. Le Comité a également pris note de l'état de mise en œuvre des recommandations des précédentes vérifications extérieures. Il a noté avec satisfaction qu'une large majorité des recommandations avait été mise en application par la direction et que le Commissaire aux comptes se félicitait des progrès accomplis.

15. Le projet de recommandations du Commissaire aux comptes pour l'année en cours était en cours d'examen par la direction et, par conséquent, n'était pas disponible. Le Commissaire aux comptes a toutefois assuré au Comité qu'il n'y avait pas de projet majeur de recommandation du Commissaire aux comptes susceptible d'avoir un impact sur les états financiers. Il a été convenu que les recommandations du Commissaire aux comptes et les réponses de la direction feraient l'objet d'un examen plus approfondi lors de la prochaine réunion du Comité.

SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE

16. À chacune de ses réunions, le Comité consultatif a rencontré le Directeur du Bureau des services de contrôle interne (IOS), à la fois en privé et en présence de membres de la direction.

17. Le Comité a examiné l'état d'avancement des recommandations en matière de vérification qui sont en suspens et le programme de travail, et s'est félicité de constater que le nombre des anciennes recommandations en suspens avait notablement été réduit ; il se situait à 3,6 % alors qu'il était de 8 % en mars 2015. Il a jugé encourageant de noter que la prise de conscience à l'égard des « questions de vérification en suspens » s'était clairement améliorée dans l'Organisation, et a appelé la direction à poursuivre sur cette voie et à traiter rapidement toutes les questions en suspens.

18. Toutefois, pour ce qui est de renforcer la responsabilisation, le Comité a observé que la non-conformité semblait toujours n'engendrer aucune conséquence, comme le montrait le fait que plusieurs recommandations issues des vérifications datant de plus de deux ans étaient toujours en suspens. L'Organisation devait envisager d'adopter un processus normalisé de renvoi au niveau hiérarchique supérieur en fonction du temps écoulé depuis qu'une recommandation est en suspens, afin de garantir une meilleure visibilité et de susciter l'attention des hauts responsables.

19. En ce qui concerne les vérifications menées ces dernières années dans les pays de la Région africaine, le Comité a constaté que les principales recommandations pour la Région étaient grosso modo les mêmes que celles formulées dans l'analyse de niveau mondial. Les principaux sujets de préoccupation portaient sur les accords de coopération financière directe, la gestion des stocks et des actifs immobilisés, et les achats. Il a constaté une amélioration réelle des rapports relatifs aux accords de coopération financière. Le Comité a observé une meilleure prise en compte des points faibles relevés dans les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur les bureaux de pays de la Région africaine, mais il a invité à accélérer le mouvement pour qu'à l'avenir ces rapports enregistrent un taux de résultat satisfaisant. Le Comité a pris note des mesures actuellement prises par le Bureau régional de l'Afrique pour renforcer le cadre de contrôle interne afin d'améliorer les résultats en matière de conformité, et espère constater les effets du programme de transformation dans les résultats

de la vérification au cours de 2017. Il s'est dit satisfait de constater que l'un des indicateurs d'exécution utilisé par l'Organisation était la pleine mise en œuvre des recommandations issues de la vérification.

20. Le Comité a estimé qu'il était encourageant que plusieurs initiatives soient entreprises par la direction pour renforcer les contrôles aux trois niveaux de l'Organisation ; parmi celles-ci figurent le cadre de contrôle interne, la création d'un registre des risques, les listes d'autoévaluation et le pacte de responsabilisation visant à remédier à une évaluation partiellement satisfaisante ou non satisfaisante de l'efficacité opérationnelle des centres budgétaires par les services de contrôle interne. La tendance constatée semble positive, des améliorations étant observées dans de nombreux domaines ; tous les effets de ces initiatives ne se font toutefois pas encore pleinement sentir et tous les points faibles du contrôle systémique ne sont pas encore résolus.

21. Le Comité a renouvelé son observation antérieure selon laquelle un processus plus clair de partage des enseignements tirés des conclusions des services de contrôle interne était nécessaire. Il a souligné combien la communication des leçons tirées des rapports de ces services et le partage des conclusions positives et des bonnes pratiques dans l'ensemble de l'Organisation étaient indispensables.

CONFORMITÉ ET CADRE DE CONTRÔLE INTERNE

22. Le Comité a pris note de l'attention portée à la conformité avec les règles et les politiques et de plusieurs nouvelles initiatives entreprises par les Directeurs régionaux pour apporter des améliorations dans ce domaine.

23. La dix-septième session a axé ses travaux sur le Bureau régional de l'Afrique. Le Directeur régional a pris la parole devant le Comité pour faire part de son engagement résolu, et de celui de son équipe de direction, à faire progresser le programme de transformation régional. Le Comité a pris note de cet engagement avec grande satisfaction et s'est montré très enthousiaste à l'égard à la fois de la mise au point d'un tableau de bord assorti d'indicateurs d'exécution clés pour le Bureau régional de l'Afrique, et des mesures prises au Bureau régional pour améliorer les contrôles internes. Il a estimé qu'il faudrait un certain temps pour que ces améliorations se traduisent par des rapports plus satisfaisants de la part des services de contrôle interne ; il a toutefois considéré comme encourageantes les mesures positives adoptées par le Bureau régional de l'Afrique.

24. Le Comité a observé que la liste du cadre de contrôle interne avait été mise en place avec succès dans toutes les Régions et a noté que le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique (CRE) s'apprêtait à la mettre en place dans les groupes organiques du Siège, et que la haute direction au Siège continuait aussi à lui accorder un degré d'attention élevé. Le Comité est toutefois préoccupé par le fait que la liste reposant sur une autoévaluation, il existe un risque inhérent de surnotation par les centres budgétaires. Les résultats issus de ces listes doivent être lus conjointement au registre des risques et aux conclusions des rapports de vérification.

25. Globalement, le Comité s'est félicité de la somme de travail déjà accomplie par l'Organisation concernant la mise en place des politiques et outils appropriés pour améliorer l'efficacité générale du cadre de contrôle interne à tous les niveaux de l'Organisation. Il a encouragé la direction à favoriser une appropriation dynamique à tous les niveaux afin que l'impact de tous ces outils transparaisse dans les conclusions des vérifications. Le Comité espère pouvoir constater les résultats du changement sous la forme de données mesurables à l'avenir.

PACTE DE RESPONSABILISATION, GESTION DES RISQUES ET ÉTHIQUE

26. Le suivi des progrès sur les questions relatives à la conformité, à la gestion des risques et à l'éthique est toujours un point clé récurrent à l'ordre du jour du Comité. Le Comité a reconnu, et a apprécié, le volume de travail important accompli par le CRE au cours d'un bref laps de temps sur certaines des initiatives les plus stratégiques. Le Comité a été rassuré de constater que la direction reconnaissait la nécessité pour le CRE d'être doté de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs importants, et lui accordait l'attention et le soutien requis.

27. Dans le domaine de la gestion des risques, le Comité a pris note des progrès accomplis au cours des deux dernières années, à commencer par le processus ascendant d'identification des risques au niveau des centres budgétaires, puis de validation et de vérification au niveau régional et au niveau du Siège. L'accent est mis sur la conciliation entre les risques identifiés par l'intermédiaire du processus ascendant et les risques stratégiques. Entre-temps, il est important de veiller à mettre en place des mesures d'atténuation des risques appropriées, y compris des procédures appropriées de renvoi au niveau hiérarchique supérieur.

28. À la dix-huitième session du Comité, une synthèse des risques stratégiques envisagés par la direction lui a été présentée, à savoir : i) les risques liés à la réputation dans le cadre de l'élection d'un nouveau directeur général ; ii) la poursuite des initiatives entreprises au titre de la réforme de l'action d'urgence en réponse aux enseignements tirés de la crise due à la maladie à virus Ebola ; iii) le rythme de la réforme de la gouvernance ; et iv) les risques associés au financement de l'Organisation.

29. Le Comité a été informé qu'à l'avenir, les risques stratégiques, tels qu'ils sont définis par la direction, seraient intégrés aux risques critiques identifiés moyennant l'approche ascendante et qu'ils seraient présentés, conjointement aux mesures d'atténuation, au Groupe de la politique mondiale (GPG) pour examen par l'Assemblée de la Santé. Le Comité a appelé le Secrétariat à accélérer le processus de rapprochement des risques identifiés par les processus ascendant et descendant. Il a en outre suggéré que l'analyse de haut niveau et les plans relatifs aux mesures d'atténuation des risques importants soient partagés avec les États Membres et les organes directeurs, selon qu'il conviendra, afin que ces derniers soient parties prenantes et que les mesures d'atténuation soient comprises par tous.

30. Le Comité a encouragé le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique à poursuivre ses travaux et à achever rapidement la phase en cours. Il a réitéré sa précédente suggestion de rendre rapidement opérationnel le registre des risques afin de l'utiliser comme un outil de gestion pour mieux intensifier la cartographie des risques dans les plans de vérification intérieure des comptes et également dans les fonctions des unités chargées de la conformité.

31. Le Comité a une fois de plus souligné l'importance de rendre opérationnel le registre des risques ou de l'inscrire à titre prioritaire dans les fonctions de gestion. Le Comité a recommandé que le registre des risques soit utilisé comme un outil de gestion pour mieux intensifier la cartographie des risques dans les plans de vérification intérieure des comptes et également dans les fonctions des unités chargées de la conformité.

32. Le Comité a également pris note de l'élaboration du pacte de responsabilisation entre le Directeur général et les Sous-Directeurs généraux. Le Comité a examiné les éléments essentiels et les indicateurs d'exécution du pacte de responsabilisation entre le Directeur général et les Sous-Directeurs généraux, a considéré qu'il s'agissait d'un instrument de gouvernance remarquable et a remercié le Secrétariat de l'avoir rendu public. Pour préserver l'intégrité globale du pacte, tout en protégeant la complexité de sa structure, le Comité a encouragé la direction à poursuivre l'élaboration de tels pactes aux trois niveaux de l'Organisation, suggérant qu'ils pourraient aussi être approuvés par les comités régionaux pour renforcer le cadre de responsabilisation.

ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL

33. Le Comité a examiné le plan de travail relatif à l'évaluation pour l'exercice 2016-2017 et a reçu des informations sur le rapport annuel qui sera présenté aux organes directeurs en mai 2016. Le Comité estime que l'évaluation et l'apprentissage institutionnel sont un domaine important pour la gestion et il est très favorable au travail accompli dans le cadre de cette fonction. Il a invité la direction à mettre en place un système permettant d'institutionnaliser le partage des enseignements tirés des évaluations aux trois niveaux de l'Organisation. Le Comité a en outre encouragé le Bureau de l'évaluation à concevoir un outil pour assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations spécifiques. Il espère recevoir régulièrement des informations sur les avancées dans ce domaine.

RÉFORME DE L'OMS : MISE À JOUR GÉNÉRALE

34. Lors de sa seizième session, le Comité a été informé des résultats de l'évaluation intérimaire de la riposte de l'OMS à la crise due à la maladie à virus Ebola, conduite par un groupe d'experts indépendants extérieur à l'Organisation. À la dix-septième réunion du Comité, le président du groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola a fait part au Comité des principales conclusions et recommandations du groupe. Le Directeur régional pour l'Afrique ainsi que les administrateurs de rang supérieur de la Région ont également participé à la session via une vidéoconférence. Le Comité a pris connaissance de la réponse du Secrétariat au rapport, accompagnée d'une présentation sur « la réforme de l'activité de l'OMS en cas de flambées épidémiques et de situations d'urgence ayant des conséquences sanitaires et humanitaires ».

35. Le Comité a réaffirmé l'idée déjà exprimée précédemment, à savoir que l'OMS avait besoin d'une structure de gestion efficace, définissant clairement les rôles, les responsabilités et l'autorité des hauts responsables aux trois niveaux de l'Organisation. Il a identifié les facteurs de succès suivants comme étant essentiels à la création d'une structure efficace et réactive face aux situations d'urgence : un solide encadrement pour imprimer le changement ; une définition claire de l'ampleur du projet, de l'enveloppe budgétaire préliminaire et de l'incidence sur les frais de fonctionnement annuels ; et un calendrier précis assorti de résultats concrets.

36. À sa dix-huitième session, le Comité a noté que la haute direction se considérait suffisamment consciente de la complexité du projet, de l'ampleur et de la profondeur des questions en jeu, et des difficultés engendrées par la collaboration avec diverses parties prenantes à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation, afin que le nouveau programme d'action d'urgence soit un succès. Les hauts responsables du Groupe Flambées épidémiques et urgences sanitaires (OHE) ont présenté au Comité des informations actualisées sur le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, portant sur les principaux enseignements tirés de la crise due à la maladie à virus Ebola, les attentes du monde à l'égard de l'action de l'OMS dans les situations d'urgence, les progrès réalisés par l'Organisation dans la mise en place d'un Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire unique et les besoins financiers au cours des prochaines années pour assurer la viabilité du Programme.

37. Il est essentiel de noter que le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire doit disposer d'un ensemble commun de processus de gestion et de règles de conduite dans les situations d'urgence et de systèmes opératoires adaptés dans l'ensemble de l'Organisation pour permettre à l'OMS de déployer du personnel et de transférer des fonds lorsque survient une situation d'urgence, selon les normes établies et dans les temps voulus. L'Organisation est convenue de se

doter d'une structure, de voies hiérarchiques et d'un système de responsabilisation standard pour les situations d'urgence dans l'ensemble des grands bureaux ; le Comité souhaite toutefois souligner que le succès du Programme dépend de la mise en place d'une structure alignée et de processus communs.

38. Une difficulté majeure tient à la capacité de l'Organisation à passer, dans son processus de décision, d'un rôle normatif à un rôle opérationnel en cas d'urgence. En tant qu'organisme normatif, la prise de décisions repose habituellement sur le consensus, tandis qu'en tant qu'organisme opérationnel, elle devra prendre des décisions concrètes qui ne seront pas obligatoirement consensuelles à un moment donné.

39. Le Comité a également pris note des besoins de financement supplémentaires au cours des prochaines années pour créer et soutenir la structure pour les situations d'urgence ; il a toutefois réitéré sa préoccupation quant à la capacité de l'OMS à capter les ressources nécessaires, compte tenu de sa dépendance à l'égard de fonds volontaires provenant d'un nombre relativement restreint de donateurs.

40. Le Comité s'est félicité des progrès déjà accomplis dans la mise en place d'un groupe unique chargé des situations d'urgence, de plans de mise en œuvre décisifs pour la création d'une structure adaptée aux situations d'urgence, assortis de délais précis et largement approuvés par le Groupe de la politique mondiale (GPG). Le Comité a toutefois souligné qu'il importait que ces plans et les besoins de financement reçoivent l'approbation des organes directeurs pour que l'Organisation soit en mesure de faire avancer le Programme. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations sur les progrès accomplis dans le déploiement du plan de mise en œuvre.

AUTRES QUESTIONS

41. Lors de sa seizième session, le Comité a reçu des informations sur la mise en application du projet de budget programme 2016-2017¹ et sur l'exécution et l'appréciation de l'exécution du budget programme 2014-2015. Le Comité a reconnu que le niveau de précision et les informations financières fournis lors de l'examen à mi-parcours étaient excellents.² Il a encouragé le Secrétariat à renforcer le processus d'autoévaluation en faisant correspondre les réalisations et les produits avec les ressources financières. Il considère que le rapprochement entre l'évaluation programmatique et les données financières constitue un élément essentiel d'une évaluation approfondie des performances de l'Organisation.

42. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport unifié qui permet d'améliorer les délais de présentation et la qualité tout en favorisant la transparence et la responsabilisation moyennant la présentation des informations sur le portail Web du budget programme. Le Comité a apprécié les informations d'excellente qualité disponibles sur le portail Web, qui fournissent une analyse détaillée par grand bureau, par pays, par domaine programmatique, etc.

43. À la dix-septième session du Comité, des informations actualisées lui ont été présentées sur les progrès et préparatifs réalisés en vue du dialogue sur le financement prévu au cours de la première semaine de novembre 2015. Il a noté que les progrès dans la prévisibilité du financement avaient été constants au cours des trois derniers exercices, mais que certains problèmes majeurs subsistaient, malgré des progrès notables, dans les domaines de l'alignement et de la flexibilité.

¹ Document A68/7.

² Document A68/6.

44. Le Comité a considéré que, pour ce qui est du financement de l'action de l'OMS à moyen et à long terme, les risques étaient liés aux éléments suivants : a) la dépendance à l'égard des contributions volontaires ; b) le nombre limité de donateurs ; c) la question du passif de l'Assurance-maladie du personnel à long terme ; d) le projet de rénovation des bâtiments ; e) le soutien apporté par les fonds destinés à la poliomyélite à certaines fonctions transversales ou extérieures à la lutte contre la poliomyélite ; et f) le financement durable pour les opérations d'urgence. Le Comité a recommandé que l'OMS soulève la question de ces risques liés à un financement durable à moyen et à long terme devant les organes directeurs.

45. L'exposé sur la planification de la transition après l'éradication de la poliomyélite a été accueilli favorablement par le Comité. Il s'est dit rassuré de constater l'alignement des points de vue entre le Siège et les bureaux régionaux sur les objectifs de la planification de la transmission des acquis. Le Comité a estimé que, dans le cadre de la planification de la transmission des acquis, il était essentiel de gérer les cinq aspects suivants : i) l'aspect financier, sachant que certains autres programmes de santé étaient partiellement financés par l'intermédiaire du programme de lutte contre la poliomyélite ; ii) les ressources humaines – si cet aspect n'était pas bien géré, il pourrait en résulter des risques pour la réputation de l'Organisation ; iii) la réaffectation des ressources, qui nécessitait une planification rigoureuse pour garantir qu'il n'y aurait pas de répercussions négatives sur les activités de santé actuellement soutenues par le personnel financé par le programme de lutte contre la poliomyélite ; iv) la préservation des connaissances, un aspect étroitement lié aux personnes et aux processus ; et v) l'impact de la fin du programme de lutte contre la poliomyélite sur les systèmes de santé des pays vulnérables.

46. Le Comité est conscient qu'un plan de transition mondial est en cours d'élaboration qui porte sur le transfert des connaissances, les répercussions sur les effectifs et les estimations financières. Il a également noté que les effectifs du programme de lutte contre la poliomyélite sont des ressources humaines de valeur mais de caractère temporaire et qu'il conviendrait d'élaborer un plan global pour les ressources humaines, qui permette d'identifier le personnel hautement compétent pour le redéployer dans l'ensemble de l'Organisation.

**Robert Samels (Président),
Mary N'Cube, Farid Lahoud, Mukesh Arya, Steve Tinton.**

= = =